

Compte rendu de la séance du 23 mai 2022

Président : MARTY Jean-jacques

Secrétaire : SIRE Jean-claude

Présents : JEAN-JACQUES MARTY, INCARNATION MARTY, JEAN-CLAUDE SIRE, GISÈLE GAVIGNAUD, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÏNO

Excusés :

Absents : DUBOIS Kévin est arrivé à 18 h 15 et n'a pas pris part au vote de la première délibération

Représentés :

Ordre du jour:

DÉLIBÉRATION :

- Achat de garages parcelle A 31

CHANGEMENT D'AFFECTION DU LOGEMENT SOCIAL SIS PLACE DE LA MAIRIE

AFFAIRES COMMUNALES / QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance Jean-Claude SIRE qui accepte de tenir ce rôle. M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour par l'ajout de deux délibérations :

- Répartition des subventions aux associations
- DM n°1 du Budget Principal M57

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL :

Achat d'immeubles (DE 019 2022)

M. le Maire expose que la commune a la possibilité d'acheter une parcelle de terrain, cadastrée section A N°31 d'une contenance de 168 m², appartenant à Mme SIVIEUDE épouse MARTIN Yvette (usufruitière), Mme MARTIN Nathalie (nu propriétaire) et Mme MARTIN Laurence (nu propriétaire). Cette parcelle comprend deux garages en bon état. Cet achat permettra à la commune d'accroître son patrimoine et de créer un espace d'accueil pour les randonneurs plus un logement communal ou une salle pour les associations.

La commune a obtenu l'accord des propriétaires pour un prix d'achat global de 21 000.00 € hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD pour l'achat de la parcelle désignée ci-dessus
AUTORISE M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires
AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Délibération pour octroi de subventions - Budget 2016 (DE 020 2022)

Monsieur le Président expose que

VU le Code Général des Collectivités territoriales

VU l'instruction Budgétaire et Comptable M57
VU le Budget Communal - Exercice 2022

CONSIDERANT les propositions de subventions suivantes :

| | |
|-----------------------|----------------|
| Association AIRE | 50 € |
| Comité des fêtes | 1 000 € |
| ACCA Saint Ferriol | 300 € |
| CFA Lézignan | 126 € |
| Hirondelles - AFDAIM | 175 € |
| SPA Carcassonne | 175 € |
| Dépassons le handicap | 50 € |
| TOTAL | 1 876 € |

CONSIDERANT que lors du vote du Budget Primitif 2022 un somme de 1 876 € a été inscrite au tableau des subventions

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

DECIDE d'approuver les subventions au titre de l'exercice 2022 comme défini ci-dessus
PRECISE que les crédits correspondants ont été inscrits au Budget 2022, article 6574

DM n°1 du Budget Principal M57 (DE 021 2022)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|------------------|--|-------------|-------------|
| 6063 | Fournitures d'entretien et petit équipement | - 300.00 | |
| 65748 | Subventions de fonctionnement aux associations | + 300.00 | |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |
| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
| | | | |
| | | | |
| TOTAL : | | | |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

CHANGEMENT D'AFFECTATION DU LOGEMENT SOCIAL SIS PLACE DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de dénoncer le bail du logement social sis Place de la Mairie au rez de chaussée afin d'y installer les locaux de la Mairie. En effet les locaux actuels sont exigus (pas assez de place pour les archives) et peu fonctionnels (le bureau du Maire est situé à l'étage et n'est pas

accessible aux personnes à mobilité réduite). L'achat imminent des immeubles appartenant aux conjoints MARTIN permettra éventuellement de créer un nouveau logement pour mettre à la location. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à la majorité qu'il est favorable à la dénonciation du bail du logement communal du rez de chaussée afin d'y installer les locaux de la Mairie. L'affectation des immeubles qui seront très prochainement achetés aux conjoints MARTIN sera étudiée dans le futur. Le Conseil Municipal est majoritairement d'accord pour créer, dans le plus petit des deux garages, un local permettant d'accueillir les randonneurs (avec sanitaires). Par contre la création d'un nouveau logement dans le plus grand des deux garages nécessitera des moyens financiers importants et le Conseil Municipal se donne le temps de la réflexion quant à son affectation future.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY